



Permis Bateau et de Navigation de Plaisance Citoyen Option Côtière Tarifs UBS

Vous souhaitez avoir des renseignements ou vous inscrire au permis bateaux, voici tout ce qu'il faut savoir :

Permis bateau pour qui ?

Avoir 16 ans minimum et avoir été reconnu médicalement apte.

Avoir le PSC.

Comment se passe le permis ?

Le permis se passe en 3 étapes :

- ✓ **Une Formation Théorique de 7h** : 2 x 3h30 les 1ers et 3èmes samedis de chaque mois de 17h30 à 21h d'octobre à juin.
- ✓ **Examen du code (1h)** : Vos connaissances théoriques sont vérifiées lors d'un QCM de 40 questions, où 5 erreurs sont admises.
Vous conservez le bénéfice de la réussite à l'option théorique pendant 18 mois.
- ✓ **Une Formation Pratique de 2h** : une fois le code obtenu, nous vous inscrivons sur une liste de diffusion pour vous informer des sessions pratiques certificatives du permis bateaux. Lors de cette formation, le moniteur vérifie que vous avez bien assimilé les enseignements.
A savoir : si vous êtes titulaire d'un permis option eaux intérieures, vous êtes dispensé de la formation pratique. Vous ne devez passer que l'examen théorique.



Il faudra rajouter 7h de formation pour le PSC si vous n'avez pas de diplôme de secourisme :
Évaluation continue des compétences théoriques et pratiques.

Combien cela coûte ?

Aloha, avec les partenariats, propose le permis à **275€** (Formation PSC et Adhésion annuelle à Aloha offerts)

+ **78€** de Timbre fiscal

+ **30€** par passage du code

Nous contacter pour un devis de groupe.

Pas de prise en charge OPCO ou CPF

Comment s'inscrire ?

Vous choisissez une date de formation théorique (voir dates dans tableau).

Les dates sont données à titre prévisionnelles et peuvent être amenées à être modifiées en fonction du calendrier sportif du formateur

Permis Côtier Citoyen (Théorie sur deux samedi)	Samedis 10 et 31 octobre 2026 Samedis 07 et 21 novembre 2026 Samedis 05 et 19 décembre 2026 Samedis 09 et 23 janvier 2027 Samedis 06 et 20 février 2027 Samedis 06 et 27 mars 2027 Samedis 03 et 24 avril 2027 Samedis 05 et 26 juin 2027
--	--



Votre enregistrement doit passer obligatoirement par HelloAsso :

- ☐ **Adhésion obligatoire** à notre association Aloha sauvetage (Code Promo à utiliser : UBS)

Lien d'inscription : <https://www.helloasso.com/associations/aloha-sauvetage-secourismeadhesions/adhesion-saison-2026-2027>



- ☐ **Inscription permis bateau**

Lien d'inscription : <https://www.helloasso.com/associations/aloha-sauvetage-secourisme/evenements/permis-cotier-citoyen-2026-2027>



Une fois inscrit sur HelloAsso, vous devez nous faire parvenir par mail à permisbateau@aloha-sauvetage.fr les documents suivants :

- ☐ Le CERFA (Annexe 1) au format **PDF**
- ☐ Une photo d'identité officielle (idem que permis voiture, Passeport, ...) au format **JPG**
- ☐ Une copie du recto de votre carte d'identité au format **PDF**
- ☐ Le certificat médical complété au format **PDF** (Annexe 2)
- ☐ Le timbre fiscal [lien pour timbre fiscal](#)
- ☐ La copie de votre diplôme de secourisme au format PDF si vous êtes titulaire du PSC ou PSE



Il s'agit d'un **Permis OFFICIEL** donc les documents que vous nous donnerez doivent être propres, lisibles et **au format demandé** !

Tout dossier incomplet ou au mauvais format ne sera pas accepté !

Pour information, les documents que vous nous renvoyez servent à vous inscrire auprès des Affaires Maritimes.

Merci de nous préciser dans le mail, les dates de la formation choisie.

Où se passe la formation ?

Pour la théorie, dans notre Local Aloha Sauvetage et Secourisme au 1 Bvd Anne de Bretagne, 56400 Auray.

Coordonnées GPS : 47°66'28.19" N / 2°98'79.80" E

Pour l'examen du code, c'est comme pour le code du permis de conduire, vous devrez vous inscrire sur le site de la poste : <https://www.lecode.laposte.fr/bateau/>

Pour la pratique, vous aurez toutes les informations nécessaires lors de votre convocation.

Infos complémentaires dans le livret d'accueil (Annexe 3)

Contact :

Cyril RENOARD, Formateur Permis Bateaux

06 48 96 82 49

permisbateau@aloha-sauvetage.fr



Objectifs de la formation :

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- ✓ De conduire un bateau de plaisance à moteur, de plus de 6cv, en mer jusqu'à 6 milles d'un abri et sur les lacs ou plans d'eaux fermés
- ✓ Être le premier maillon de la chaîne des secours, c'est à dire savoir réagir en cas d'accident, et prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours organisés.
- ✓ Devenir un plaisancier citoyen capable de prodiguer les premiers gestes de secours.

Résultats attendus de la formation :

Devenir un plaisancier citoyen

Programme et contenu :

- ✓ **Formation théorique pour le permis plaisance côtier :**
Apprentissage du code du permis côtier
- ✓ **Formation pratique pour le permis plaisance côtier :**
Conduite sur une embarcation permettant au formateur de vérifier l'assimilation des enseignements.
- ✓ **Formation PSC 1 :**
 - Organiser une protection pour éviter le suraccident.
 - Établir un premier bilan de l'état de la victime et de ses fonctions vitales.
 - Transmettre une alerte aux services de secours.
 - Éviter l'aggravation de l'état de la victime en pratiquant les gestes appropriés.
 - Les gestes d'urgence : Réaliser les premiers gestes de secours face :
 - A une victime qui s'étouffe.
 - A une victime qui saigne abondamment.
 - A une victime qui est inconsciente et respire.
 - A une victime qui est inconsciente et ne respire pas.
 - A une victime qui se plaint d'un malaise.
 - A une victime qui se plaint après un traumatisme.



Fin du Stage :

En cas de réussite, délivrance d'une [attestation de réussite](#). Cette attestation constitue un titre provisoire de conduite [valable 1 mois](#), dans l'attente de la délivrance du permis définitif.

[Le permis définitif](#) est adressé par courrier sous plis sécurisé par l'Imprimerie Nationale.

Poursuites après le diplôme : Passer le permis hauturier



Annexe 1

Convention de Formation

A compléter et signer et à déposer sur HelloAsso au
moment de votre inscription

CONVENTION DE FORMATION

Permis Bateau et de Navigation de Plaisance Citoyen Option Côtière

Entre les soussignés,

L'association ALOHA SAUVETAGE -

Secourisme 1, Boulevard Anne de Bretagne -

56400 AURAY

Représentée par GARREC Noah, Président de l'association Numéro

SIREN : 752264804

Numéro de prestataire de formation professionnelle continue : 53560881556. Et

Nom et Prénom du stagiaire :

Date de naissance : ____/____/____

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse mail :

ci-dessus désigné le stagiaire est conclue la convention suivante,

Conformément à l'Arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner.

1. OBJET, NATURE, DURÉE ET EFFECTIF DE LA FORMATION :

Le stagiaire participera à la session de formation au permis bateau option :

☐ Côtière*

☐ Hauturier/Fluvial/Grande Eaux

intérieures* organisée par ALOHA

Sauvetage-Secourisme.

Date de la Formation : ____/____/____

Horaires : 17h30 -21h

Lieu de la Formation : Local d'Aloha Sauvetage Secourisme, 1 boulevard Anne de Bretagne, 56400 AURAY.

Le permis se passe en 3 étapes :

- ✓ **Une Formation Théorique de 3h30.**
- ✓ **Formation Théorique et Pratique collective de 3h30 (1h30 de Théorie + 2h de Pratique) :** une fois le code obtenu, nous vous inscrivons sur une liste de diffusion pour vous informer des sessions pratiques certificatives du permis bateaux. Lors de cette formation, le moniteur vérifie que vous avez bien assimilé les enseignements.
A savoir : si vous êtes titulaire d'un permis option eaux intérieures, vous êtes dispensé de la formation pratique. Vous ne devez passer que l'examen théorique.
- ✓ **Examen du code (1h) :** Vos connaissances théoriques sont vérifiées lors d'un QCM de 40 questions, où 5 erreurs sont admises.
Vous conservez le bénéfice de la réussite à l'option théorique pendant 18 mois.
- ✓ Il faudra rajouter 7h de formation pour le PSC si vous n'avez pas de diplôme de secourisme : Évaluation continue des compétences théoriques et pratiques.
- ✓

2. ENGAGEMENT DE PARTICIPATION :

Le stagiaire s'engage à se présenter aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

3. PRIX DE LA FORMATION :

Aloha, avec les partenariats, propose le permis à **275€ (Formation PSC offert)**

+ **25€ Adhésion** à Aloha Sauvetage **obligatoire**

+ **78€** de Timbre fiscal

+ **30€** par passage du code

Si le candidat ne satisfait pas à la recommandation après 2h de certification pratiques, toutes heures de certification pratique supplémentaires seront facturées 90€, payables avant la nouvelle pratique certificative.

4. DÉDOMMAGEMENT, REPARATION OU DÉDIT :

En cas de renoncement par le stagiaire à l'exécution de la présente convention avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, celui-ci s'engage au versement de la somme de :

- Dédit à moins de 30 jours : 60% du montant mentionné à l'article 3;
- Dédit à moins de 15 jours : 70% du montant mentionné à l'article 3;
- Dédit à moins de 7 jours : 80% du montant mentionné à l'article 3.

En cas d'intempéries rendant les conditions de navigation dangereuses, ou si le nombre de stagiaires inscrits le jour de la formation pratique est insuffisant, l'organisme de formation se réserve le droit de reporter la session de formation pratique à une date ultérieure.

Les stagiaires concernés seront informés du report dans les meilleurs délais, par tout moyen approprié (e-mail, téléphone, etc.). Une nouvelle date de formation sera alors proposée, en tenant compte des disponibilités des parties.

Cette mesure vise à assurer la sécurité des participants ainsi que la qualité pédagogique de la formation.

5. LITIGES :

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal compétent sera le seul qualifié pour régler le litige.

6. VALIDITÉ DE LA CONVENTION :

La convention prend effet à compter de la signature du demandeur pour la durée visée à l'article I.

7. TRANSMISSION DE CONVOCATION.

Une convocation sera envoyée au demandeur au minimum 48h avant le début de la formation avec le livret d'accueil du candidat.

Fait à AURAY, en deux exemplaires, Le ____/____/____ L'organisme de formation, <i>Noah GARREC (Président)</i>  	Le demandeur.
--	----------------------

Annexe 2

CERFA

L'adresse notée sur le CERFA, devra être celle
d'expédition de votre permis.

Bien mettre une adresse sûre !

**Demande d'inscription à une option de base du permis de
conduire des bateaux de plaisance à moteur auprès de
ALOHA Sauvetage Secourisme**

Ministère chargé de
la mer et
des transports

Eaux maritimes :

option « côtière »

☐

Eaux intérieures :

option « eaux intérieures »

☐

N° 14681*02

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

Identification du demandeur

Madame

☐

Monsieur

☐

Nom de famille

(suivi du nom d'usage s'il y a lieu)

Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le

A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Téléphone

Courriel

Numéro du
candidat(e)

| | | | | | | |

(renseignement à fournir par l'établissement de formation)

Composition du dossier d'inscription

La présente demande complétée

Paielement de la cotisation de 250 € (225€ pour les cours + 25€ licence Aloha) **(1)**

Un timbre fiscal électronique de 78 € correspondant au droit de délivrance **(2)**

Une photocopie d'une pièce d'identité

Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)

Une photographie d'identité récente et en couleur officielle

Le cas échéant, l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà obtenus

(1) Les personnes qui sont déjà adhérentes chez Aloha sont dispensées des 25€

(1) Pour les candidats déjà titulaires d'un permis maritime ou fluvial, seul le droit d'inscription est exigé

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

☐

Fait à :

Le,

Signature

Annexe 3

CERTIFICAT MEDICAL

Attention l'adresse notée sur le certificat médical doit
être la même que celle du CERFA !

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS

AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR

(Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, Arrêté du 28 septembre 2007 modifié)

Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de dépôt du dossier.

Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos

Réservé au médecin consultant

Je soussigné(e), docteur en médecine,

.....
.....

Certifie avoir examiné ce jour

Nom :

Prénom :

Je déclare que l'intéressé(e) :

☐ satisfait ☐ ne satisfait pas ☐ satisfait sous réserve(s)*
aux conditions d'aptitude physique requises par les textes
en vigueur.

* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous
seront reportées sur le titre de conduite

- ☐ 1. Port d'une correction optique et paire de verres
correcteurs de rechange.
- ☐ 2. Port d'une prothèse auditive.
- ☐ 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement
satisfaisante.
- ☐ 4. Adaptation du système de commande du moteur et
de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
- ☐ 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à

Le

Signature et cachet du médecin consultant

Réservé au candidat

Mme ☐ M. ☐

Nom :

Prénom :

Né(e) le

A

Adresse :

.....

.....

.....

☐ déclare avoir pris connaissance des dispositions
réglementaires concernant les conditions d'aptitude
physique requises pour se présenter à l'examen pour
l'obtention du permis.

☐ s'engage à respecter les prescriptions particulières qui
sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude
physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à

Le

Signature du candidat

Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer

CERTIFICAT MEDICAL

(Extrait de l'annexe VI de l'arrêté du 28 septembre 2007 modifié
relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur,
à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner)

Conditions d'aptitude physique pour les candidats au permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur

Les conditions d'aptitude physique requises pour pouvoir se présenter à l'examen pour le permis sont les suivantes :

1 - Acuité visuelle minimale sans correction ou avec correction : 6/10 d'un oeil et 4/10 de l'autre ou 5/10 de chaque oeil.

Verres correcteurs admis, sous réserve :

- de verres organiques ;
- d'un système d'attache de lunettes ;
- d'une deuxième paire de lunettes de rechange à bord.

Lentilles pré-cornéennes admises sous réserve :

- de port de verres protecteurs neutres par dessus les lentilles, pour engins découverts ;
- d'une paire de verres correcteurs de rechange à bord.

Les borgnes et amblyopes unilatéraux peuvent être autorisés à conduire les navires de plaisance, sous réserve d'un minimum d'acuité visuelle de l'oeil sain de 8 / 10 sans ou avec correction. Les sujets présentant cette acuité visuelle sans correction devront porter des verres protecteurs neutres sur les engins découverts.

Pour les borgnes, le permis ne pourra être délivré qu'un an après la perte de l'oeil.

2 - Champ visuel périphérique : normal.

Pour les borgnes et les amblyopes, contrôle à l'appareil de Goldmann obligatoire.

3 - Sens Chromatique : satisfaisant.

Les sujets faisant des erreurs au test d'Ishihara devront obligatoirement subir un examen à la lanterne de Beyne.

4 - Acuité auditive minimale :

- voix chuchotée perçue à 0,50 mètre de chaque oreille ;
- voix haute à 5 mètres de chaque oreille ;
- prothèse auditive tolérée.

5 - 1 - Membres supérieurs (exigences pour se présenter au permis) :

Les fonctions de préhension des membres supérieurs nécessaires au pilotage du bateau doivent être satisfaisantes.

En cas d'infirmité ou d'amputation de l'un des membres supérieurs, le candidat pourra néanmoins être déclaré apte s'il est porteur d'une prothèse fonctionnellement satisfaisante et si des modifications adéquates ont été apportées au système de commande du moteur et de la barre.

6 - 1 - Membres inférieurs (exigences pour se présenter au permis) :

Intégrité fonctionnelle des deux membres inférieurs ou intégrité de l'un des membres et appareillage mécanique satisfaisant de l'autre.

Au cas où ces conditions ne seraient pas remplies, le candidat sera néanmoins autorisé à se présenter à l'examen au permis; en cas de succès, il ne pourra embarquer seul et devra être accompagné d'une tierce personne âgée d'au moins 16 ans, présentant les conditions d'aptitude physique sans restriction. Il n'est pas nécessaire que cette tierce personne soit elle-même titulaire du permis de conduire.

7 - Etat neuropsychiatrique et cardio-vasculaire : satisfaisant.

8 - D'une manière générale, toute affection faisant courir le risque d'une perte brutale de connaissance entraînera l'inaptitude.

Toutefois, les affections parfaitement bien contrôlées par le traitement, en particulier le diabète et la comitialité, pourront être tolérées. Elle feront l'objet d'un examen approfondi avant la délivrance du certificat.

9 - En cas de difficulté ou de contestation d'ordre médical, le médecin des gens de mer statue en dernier ressort, après avoir procédé ou fait procéder, aux frais du candidat, à tous les examens qu'il juge nécessaires.

Annexe 4

LIVRET D'ACCUEIL



LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

EN FORMATION

CHEZ ALOHA SAUVETAGE SECOURISME

Bonjour et bienvenue à Aloha Sauvetage Secourisme.

Vous avez choisi de faire une formation avec nous et nous en sommes très heureux.

Ce livret d'accueil vous permettra d'avoir toutes les informations pour vous rendre dans nos locaux.

Antoine, responsable de la partie formation se tient à votre disposition pour tout complément d'informations. Pour le joindre :

- Antoine COLLART

0641543355

antoine.collart@aloha-sauvetage.fr

Clément AIRAUD

Président d'Aloha Sauvetage Secourisme





QUI SOMMES-NOUS ?

Aloha Sauvetage Secourisme, c'est

- Une association forte de 400 adhérents dont une vingtaine de formateurs en Premiers Secours ou en Sauvetage.
- Un pôle formation développé
- Un pôle opérationnel où nous intervenons sur de nombreux dispositifs opérationnels tels les fêtes du bruit à Saint Nolff et Landerneau, des aquathlons, triathlons ou autres festivals.
- Un club sportif fort de 40 membres.

Nous formons donc dans de nombreux domaines :

- **Une filière citoyenne :**

Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1), Gestes Qui Sauvent (GQS), Prévention et Secours du Sport de niveau 1 (PSS1)

- **Une filière entreprise**

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ainsi que son Maintien et Actualisation des Acquis (MAC SST)

- **Une filière opérationnelle :**

Premiers Secours en Équipe de niveau 1 et de niveau 2 (PSE 1 et PSE 2)

- **Une filière aquatique :**

Brevet National de Sauvetage et Sécurité Aquatique (BNSSA), Brevet de Surveillant de Baignade (BSB), Surveillant Sauveteur Aquatique sur le Littoral (SSA L), permis côtier, hauturier et Certificat de Radiotéléphonie Restreint (CRR)

- **Une filière formation de formateur :**

FO PSC (Formateur PSC 1), FO PS (Formateur en Premiers Secours), FO SAMN (Formateur en Sauvetage Aquatique en Milieu Naturel)

Certaines formations sont inscrites au **Registre National des Certifications Professionnelles** et peuvent être éligibles au **Compte Personnel de Formation (CPF)** ou à la prise en charge de formations professionnelles que nous permet notre référencement dans DataDock et les OPCO.

NOUS CONTACTER :

Tel : 0641543355

Mail : contact@aloha-sauvetage.fr

Ou directement sur notre site internet :

www.aloha-sauvetage.fr



Aloha Sauvetage Secourisme



aloha_sauvetage_secourisme





NOTRE SALLE DE FORMATION

Adresse : Aloha Sauvetage Secourisme, 1 Boulevard Anne de Bretagne - 56400 AURAY

Coordonnées GPS : 47° 66'28.19" N / 2° 98'79.80" E

SALLE DE FORMATION EXTERIEURE



PARKING



SALLE DE FORMATION INTERIEURE





DES EXEMPLES POUR SE RESTAURER :

Zone artisanale Porte Océane, différents restaurants tels :

- Le comptoir
- Mc Donald
- Boulangerie « Chez Gael »

En centre-ville d'Auray

- Restaurant « La petite casserole »

DES EXEMPLES POUR SE LOGER À AURAY :

- Hotel le Branhoc Brit
- Hotel Kyriad
- Hotel IBIS
- Hotel B&B
- Best Western
- Hotel Le marin
- Celtic Hotel

